

## DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

A chaque nouvelle inscription, un dossier administratif et médical est constitué. Afin de compléter ce dossier, divers documents sont à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Pour les habitants hors département, il faudra fournir la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (année n-2). Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué.
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA de la Sarthe, numéro d'assuré social
- Carnet de santé
- Attestation responsabilité civile au Nom et prénom de l'enfant
- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité (document à faire remplir par le médecin)
- Une autorisation d'administration de paracétamol sirop sous forme d'ordonnance du médecin de famille daté de moins de 6 mois.

**L'acceptation du règlement de fonctionnement devra être datée et signée à l'inscription et au début de chaque année civile.** Une autorisation sera remplie pour toute personne (âge minimum 16 ans), susceptible de venir chercher l'enfant.

Tout changement dans la situation familiale ou professionnelle (adresse, téléphone...) est à signaler rapidement, afin que nous sachions toujours où joindre la famille.